

## 1. Évolution des idées

Nous profitons de cette occasion pour présenter au Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes nos observations et nos propositions au sujet des Indiens en général et, en particulier, au sujet du statut social et économique des Indiens.

Il est reconnu qu'au cours des dix dernières années, plusieurs événements sont venu transformer le statut social et économique des Indiens en Colombie-Britannique et au Canada. La nouvelle loi sur les Indiens (1951) et les modifications ultérieures ont établi plus clairement le statut légal des Indiens et ont facilité, en général, le progrès et l'intégration des Indiens. Extérieurement, la famille et l'individu indiens comme plusieurs des réserves et des agences indiennes ont très peu changé; intérieurement, un ferment de nouvelles idées semble transformer les concepts et les pratiques. Les circonstances dont la maîtrise échappe parfois aux Indiens et au gouvernement, obligent les Indiens à envisager des problèmes qui sont essentiels à leur existence et à leur survivance. Quels sont ces problèmes et quels remèdes peut-on y apporter, voilà la principale préoccupation de votre Comité.

On a fait plusieurs études et enquêtes depuis 1951; il suffira de mentionner l'étude de Hawthorn, Belshaw et Jamieson: *The Indians of British Columbia*, (1955) et l'étude de Jean H. Lagasse: *The People of Indian Ancestry in Manitoba*, (1959). Ces études sociologiques fournissent des données précises, à la fois positives et statistiques, sur divers aspects de la vie et du bien-être social des Indiens. Leurs nombreuses recommandations méritent d'être examinées avec soin. Le gouvernement a déjà entrepris certaines de ces réformes. Le ministère du Bien-être social de la Colombie-Britannique, travaillant en collaboration avec les représentants du bureau de la Division des affaires indiennes en Colombie-Britannique, a étudié en 1956-1957 les services sociaux dont disposaient les Indiens de cette province dans deux agences caractéristiques. Sous l'impulsion d'un Comité fédéral-provincial du bien-être (qui a pris naissance par suite de l'étude mentionnée ci-dessus), les ministères respectifs ont commencé à recueillir des données sur les problèmes sociaux confiés aux travailleurs sociaux et aux surintendants par les Indiens de la province. Les conclusions et les propositions que nous présentons dans ce mémoire proviennent partiellement de ces données.

Dans cette sphère nébuleuse d'idées nouvelles, les Indiens, comme nous-mêmes, traversent une période de croissance douloureuse. Le conflit de l'Indien, coïncé entre le vieil Indien et le nouveau Canadien, son ambivalence, a pris une grande acuité à l'heure actuelle. Ses sentiments (les plus concrets des problèmes en jeu) ont un effet de choc qui se reflète sûrement dans le désir exprimé par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux, de régler cette situation à l'avantage des Indiens du Canada. Si le gouvernement peut le faire à ce point critique de l'histoire et de l'évolution d'un peuple remarquable, il atteindra des résultats heureux et durables.

En qualité de ministère du Bien-être social, nous devons constamment nous situer du point de vue du client, de ses aspirations, de ses forces, de ses faiblesses et de ses possibilités d'amélioration. Nous devons le comprendre et l'apprécier afin d'être en mesure de l'aider. Nous devons nous soumettre à ses restrictions et aux restrictions imposées par les cadres du gouvernement ou des agences à l'intérieur desquels nous travaillons. Nos efforts tendent, dans une large mesure, à permettre au client, Indien ou non-Indien, d'obtenir ou de reprendre un certain degré d'indépendance et d'efficacité personnelles. Nous nous efforçons ainsi d'amoinrir le traumatisme qui accompagne souvent la détresse et la maladie sociales et, ensuite, d'accomplir une cure ou d'apporter un remède et, enfin, d'enrayer les causes de cette détresse ou de ce malaise d'ordre social. Tout au long du mémoire, nous mettons volontaire-